

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 septembre 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2016-244

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-245

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016.

RÉSOLUTION NO. 2016-246

Participation des membres du conseil à des activités diverses

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Tournoi de golf de la Fondation médicale des Laurentides	27 septembre 2016 / Club de golf Val-Morin	200\$	M. Gilles Legault M. Robert Lagacé

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-247

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la conseillère Diane de Passillé soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 20 septembre 2016 au 16 janvier 2017 ;

QUE celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2016-248

Autorisation de signature – Entente avec Hydro-Québec et le parc Doncaster

ATTENDU QUE les terrains composant le Parc de la Rivière Doncaster sont loués par la Ville à Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le bail entre Hydro-Québec et la ville doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil accepte les dispositions du bail à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la location d'immeubles composant le parc Doncaster pour la période s'échelonnant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021, le tout pour un loyer annuel de :

Année 1 : juillet 2016	3 168\$, taxes incluses
Année 2 : juillet 2017	10 707\$, taxes incluses
Année 3 : juillet 2018	14 767\$, taxes incluses
Année 4 : juillet 2019	18 826\$, taxes incluses
Année 5 : juillet 2020	20 566\$, taxes incluses

QUE monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-249

Ratification des instructions afin d'entreprendre un recours en injonction

ATTENDU QUE la Ville a été informée que des travaux avaient lieu sur les lots 4 313 379 et 4 313 380;

ATTENDU QU'aucun permis ou certificat d'autorisation n'a été récemment délivré pour ces lots;

ATTENDU QU'il est du devoir de la ville de s'assurer du respect de sa réglementation;

ATTENDU QUE les préposés à l'urbanisme se sont fait refuser l'accès auxdits lots par les propriétaires de ceux-ci;

ATTENDU QUE, par sa réglementation d'urbanisme, la ville «Est autorisée à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, tout immeuble ou propriété mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur d'un bâtiment ou de toute autre construction pour constater si les règlements d'urbanisme et les autres règlements municipaux sont respectés, pour y constater tout fait ou pour vérifier tout renseignement nécessaire à l'exercice du pouvoir de délivrer un permis ou un certificat, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission relative à l'application des règlements d'urbanisme ou de tout autre règlement municipal»;

ATTENDU QU'il est primordial pour la ville d'accéder aux lots en question pour constater si des travaux y ont bel et bien lieu et subsidiairement pour déterminer si les travaux sont faits en contravention à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE si des travaux sont faits en contravention à la réglementation municipale, la ville doit les faire cesser et le cas échéant, exiger des propriétaires de se conformer à la réglementation ou de remettre les lieux en état;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport verbal de la situation au conseil;

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu des pouvoirs qu'il détient, en vertu de la *Loi sur les cités et villes* et du Règlement concernant les dispositions en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville de Sainte-Adèle, a mandaté les procureurs de la ville pour instituer une demande en injonction interlocutoire provisoire et ordonnance de sauvegarde, injonction interlocutoire et injonction permanente et subsidiairement remise en état;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier de *bene esse* le mandat donné par le directeur général aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle de procéder à l'institution de la procédure précitée;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE ratifier de *bene esse*, le mandat donné par le directeur général aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle d'instituer une demande en injonction interlocutoire provisoire et ordonnance de sauvegarde, injonction interlocutoire et injonction permanente et subsidiairement remise en état;

D'autoriser le Service de la trésorerie à agir en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2016-250

Mandat à Étude Voizard, Voizard, notaires – Servitude – 3275, rue Rolland

ATTENDU QU'une partie du trottoir et qu'une borne fontaine passent sur le terrain de l'immeuble sis au 3275, rue Rolland (lot 4 066 003 du Cadastre du Québec);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate l'Étude Voizard, Voizard, notaires, pour rédiger l'acte de servitude entre madame Nadine Lauzon, monsieur Philippe Lévesque et la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à la description technique préparée par monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 7 septembre 2015, minute 8796;

QUE monsieur le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter tous les frais inhérents à cette servitude, y compris les honoraires professionnels.

RÉSOLUTION NO. 2016-251

Adjudication – Contrat de services professionnels en informatique (TRES-2016-01)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services professionnels en informatique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 août dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
Trilogie Groupe conseil inc.	79 332,72\$

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 1^{er} septembre 2016 et a procédé à l'analyse de la soumission déposée;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 1^{er} septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Trilogie Groupe conseil inc.* étant le seul soumissionnaire et ayant obtenu un pointage intérimaire de 76/100, pour un montant de 79 332,72\$ taxes incluses pour l'année 2016-2017, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-252

Émission d'obligations – Concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 142 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1054-2005	798 900\$
1073-2006	114 400\$
1133-2010	448 500\$
1141-2010	279 204\$
1211	122 000\$
1212	468 000\$

1226	111 996\$
1232	815 000\$
1230	984 000\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 142 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 octobre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1063, BOUL. STE-ADELE
SAINTE-ADELE, QC
J8B 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2016-253

Émission d'obligations – Courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 142 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1054-2005, 1073-2006, 1133-2010, 1141-2010, 1211, 1212, 1226, 1232 et 1230, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 4 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1133-2010, 1141-2010, 1211, 1212, 1226, 1232 et 1230, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2016-254

Émission d'obligations – Prolongation

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait, le 3 octobre 2016, un montant de 1 642 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 2 313 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans en vertu des règlements numéro 1054-2005, 1073-2006, 1133-2010 et 1141-2010;

ATTENDU QUE le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 996 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 1 641 004 \$

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 4 octobre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 1 641 004 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de **1 jour** au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

RÉSOLUTION NO. 2016-255

Autorisation de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour paiement de la dette – Règlement 1164-2012 (Place des citoyens)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'affectation d'une somme de 317 335\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour le paiement de la dette en lien avec le règlement 1164-2012 (Place des citoyens);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-256

Achat regroupé – Matériel informatique – Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU le rapport daté du 15 septembre 2016 rédigé par madame Julie Brazeau, trésorière adjointe, concernant les achats regroupés pour du matériel informatique (ordinateur de table, portable, serveur et tablette électronique) avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la participation au regroupement d'achats pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2019;

QUE madame Julie Brazeau soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-257

Acceptation d'un congé différé d'un employé cadre de la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU la demande de madame Julie Albert, directrice des ressources humaines;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 25 août 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la demande de madame Julie Albert et lui autorise un congé autofinancé d'une période de 3 mois.

RÉSOLUTION NO. 2016-258

Adjudication – Fourniture des vêtements pour les employés du Service des travaux publics (SP-2016-026)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture des vêtements pour les employés du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Centre du travailleur FH inc.	54 433,76\$
Créations ChefTech inc.	54 765,46\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 8 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE la compagnie *Centre du travailleur FH inc.* est à l'extérieur du rayon de 50 kilomètres du territoire de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture des vêtements pour les employés du Service des travaux publics à la compagnie *Créations ChefTech inc.*, seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 54 765,46\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-259

Adjudication – Travaux de déneigement et épandage d'abrasif Secteur Deauville et Mont-Sauvage (SP-2016-027)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de déneigement et épandage d'abrasif dans le secteur Deauville et Mont-Sauvage;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
Les Excavations William Ogilvie et Fils inc.	830 004,51\$ Pour saisons 2016 à 2019

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 12 septembre 2016 ;

ATTENDU le nouveau bordereau de prix daté du 14 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de déneigement et épandage d'abrasif dans le secteur Deauville et Mont-Sauvage, à la compagnie *Les Excavations William Ogilvie et Fils inc.*, au soumissionnaire conforme, pour un montant de 830 004,51\$, taxes incluses, et ce, pour les saisons de 2016 à 2019, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-260

Adjudication - Tassement, ramassage de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux (SP-2016-028)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le tassement, ramassage de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Mini Excavation François J. Bertrand inc.	172 450,43\$
9081-6166 Québec inc. FAS Excavation Serge Robert	277 354,47\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 12 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour le tassement, ramassage de la neige et épandage d'abrasifs sur les stationnements municipaux, à la compagnie *Mini Excavation François J. Bertrand inc.*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 172 450,43\$, taxes incluses, et ce, pour les saisons 2016 à 2019, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-261

Adjudication – Location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le chargement et d'un chargeur ou tracteur sur roues avec souffleuse avec opérateur pour empilement de la neige au site de neige usée (SP-2016-030)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le chargement et d'un chargeur ou tracteur sur roues avec souffleuse avec opérateur pour empilement de la neige au site de neige usée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 8 septembre dernier et que la firme ayant déposée une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
Mini Excavation François J. Bertrand inc.	176 774,04\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 12 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la location d'une souffleuse à neige avec opérateur pour le chargement et d'un chargeur ou tracteur sur roues avec souffleuse avec opérateur pour empilement de la neige au site de neige usée, à la compagnie *Mini Excavation François J. Bertrand inc.*, au soumissionnaire conforme, pour un montant de 176 774,07\$, taxes incluses, et ce, pour les saisons 2016 à 2019, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-262

Adjudication – Fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées (SP-2016-038)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1^{er} septembre dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Lafarge Canada inc. (Div. Granula)	104 849,73\$
Carrières UniJac inc.	155 862,99\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 7 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées, à la compagnie *Lafarge Canada inc. (Div. Granula)*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 91 193,50\$, plus taxes, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-263

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux du Service des travaux publics

ATTENDU les différentes recommandations de paiement du Service des travaux publics relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 3 pour les travaux de réfection mineure de pavage 2016, soit un montant de 31 718,29\$, taxes incluses (SP-2016-037), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée.* et que ce paiement soit effectué selon la résolution 2016-037;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-264

Libération de garantie – Camion 6 roues porteur (SP-2014-191)

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics daté du 12 août 2016 relativement à la libération de la garantie pour la fourniture et livraison d'un camion 6 roues porteur, 4X4 avec charrue réversible et benne basculante pour le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *GloboCam (Montréal) inc.*, une somme de 11 350\$, taxes incluses représentant la garantie d'exécution pour la fourniture du camion.

RÉSOLUTION NO. 2016-265

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé pour des produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer certains produits chimiques dans les quantités nécessaires pour ses activités la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-2017 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour de l'hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac et du silicate de sodium N en vrac et/ou en tôte de 1000 litres et/ou baril de 290 kg liquide, nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats, une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option, pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2016-266

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les différentes recommandations de paiement des services techniques relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 5 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 50 205,73\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines et de la chaussée sur la rue Dubé, soit un montant de 287 641,64\$, taxes incluses (SP-2016-007), à l'entreprise *Bircon inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1231;

DE procéder au paiement du décompte # 11 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 45 302,82\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2016), soit un montant de 1 117 732,93\$, taxes incluses (SP-2016-016), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1230;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2016-267

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RÉSOLUTION NO. 2016-268

Rejet des soumissions – Appel d'offres – Étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux - abandon du puits d'alimentation Entremonts et prolongement de l'aqueduc sur la montée Binette (SP-2016-032)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire, préparation de plans et devis et surveillance de travaux - abandon du puits d'alimentation Entremonts et prolongement de l'aqueduc sur la montée Binette ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 juin dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Cima +
Les Consultants SMi inc.

ATTENDU le changement d'orientation de la Ville relativement aux travaux à effectuer;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions déposées par les compagnies précitées.

RÉSOLUTION NO. 2016-269

Mandat à la firme « ÉclipsO Design-Construction inc. » – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Alpine;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* doit être faite pour l'installation d'un système de déphosphatation aux étangs municipaux;

ATTENDU que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme « ÉclipsO Design-Constructon inc. » pour présenter une demande de certificat d'autorisation au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques*

(art. 22 de la *L.Q.E.*) dans le cadre du dossier portant sur l'installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Alpine ;

QUE le conseil autorise le greffier à signer une attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux;

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère ;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur;

QUE la Ville s'engage pour son traitement des eaux usées :

- À respecter les exigences de rejet fixées par le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- À mettre en œuvre le programme suivi;
- À effectuer le suivi selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les résultats d'analyse tous les douze (12) mois et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- À ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- À utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

QUE la Ville s'engage à conclure un contrat d'entretien, pour son système de traitement des eaux usées, avec une firme compétente en la matière;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration*;

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande, au montant de cinq cent soixante-neuf dollars (569,00\$);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-270

Demande de subvention FEPTEU – Autorisation de signature pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et alimentation en eau potable du Secteur Entremonts

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU;

QUE monsieur Olivier Maître soit autorisé à signer tous les documents requis pour ladite demande.

RÉSOLUTION NO. 2016-271

Adjudication – Fourniture ponceau rectangulaire – Chemin du Chantecler (INV-2016-040)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de ponceau rectangulaire sur le chemin du Chantecler;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 septembre dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Boisclair et fils inc.	37 584,34\$
Les Industries de ciment la Guadeloupe inc.	39 233,50\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Olivier Maître, ing., chef de division génie, datée du 12 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture de ponceau rectangulaire sur le chemin du Chantecler, à la compagnie Boisclair et fils inc., au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 37 584,34\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2016-272

Mandat à la firme « Beaudoin Hurens » – Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC – Installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Mont-Gabriel;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* doit être faite pour l'installation d'un système de déphosphatation aux étangs aérés Mont-Gabriel;

ATTENDU que les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme « *Beaudoin Hurens* » pour présenter une demande de certificat d'autorisation au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques* (art. 22 de la L.Q.E.) ;

QUE le conseil autorise le greffier à signer une attestation de la conformité du projet aux règlements municipaux;

QUE la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère ;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée du MDDELCC signé par un ingénieur;

QUE la Ville s'engage pour son traitement des eaux usées :

- À respecter les exigences de rejet fixées par le *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires;
- À mettre en œuvre le programme suivi;
- À effectuer le suivi selon le type d'usagers desservis, la capacité de l'installation et le milieu de rejet (surface ou dans le sol), à faire parvenir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les résultats d'analyse tous les douze (12) mois et à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- À ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

- À utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

QUE la Ville s'engage à conclure un contrat d'entretien, pour son système de traitement des eaux usées, avec une firme compétente en la matière;

QUE la Ville s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du *Cahier des exigences de la station d'épuration*;

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais de la demande, au montant de cinq cent soixante-neuf dollars (569,00\$);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-273

Autorisation de coûts supplémentaires – Travaux pour l'automatisation (télémétrie) et l'uniformisation de la communication des ouvrages du réseau d'aqueduc

ATTENDU le rapport de monsieur Olivier Maître, chef de la division génie, daté du 7 septembre 2016;

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée par le conseil lors de la séance du 20 juillet 2015 accordant le contrat à la firme *Automation RL inc.* pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE des travaux additionnels ont occasionné des coûts supplémentaires à la réalisation du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise les montants nécessaires à l'achèvement des travaux ne devant pas excéder 85 000 \$ (taxes incluses) ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-274

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans les procès-verbaux du 7 juin 2016 et du 6 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2016-086

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **5000, rue du Bougeoir**, afin de réduire la marge latérale nord-ouest de 4 mètres à 2.62 mètres et réduire la marge latérale nord-ouest de l'escalier existant de 1.5 mètres à 0.82 tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre sous le numéro 8763 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant sis au 5000, rue du Bougeoir

Résolution du CCU – 2016-087

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1106, rue Valdombre**, afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 969 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.19 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 afin de régulariser ses dimensions;

Résolution du CCU – 2016-088

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1094, rue Valdombre** afin de réduire la largeur minimale à la rue Valdombre, du lot projeté 5 954 970 du cadastre du Québec, de 20 mètres à 12.25 mètres et réduire la largeur moyenne minimale de 20 mètres à 12,33 mètres tel que montré au plan cadastral parcellaire projeté préparé par Philippe Bélanger sous le numéro 1661 de ses minutes daté du 6 juillet 2016 et au plan DM2016-069-01 afin de régulariser ses dimensions;

Résolution du CCU – 2016-089

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4282, rue des Haies** afin de réduire la marge entre un abri de bois et une remise de 1 mètre à 0,34 mètre, réduire la marge latérale gauche par rapport à un abri de bois de 1,5 mètre à 0,10 mètre et permettre la construction d'une partie d'un abri de bois dans la cour avant tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Louis-Paul Beaudry arpenteur-géomètre sous le numéro 16977 de ses minutes daté du 10 août 2016 pour l'immeuble sis au 4282, rue des Haies;

Résolution du CCU – 2016-090

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 798 997 (chemin Pierre-Péladeau)** afin de réduire la largeur minimale, le long du chemin Pierre-Péladeau, du lot projeté numéro 1 de 100 mètres à 50,99 mètres et du lot projeté numéro 3 de 100 mètres à 76,58 mètres tel que montré au projet de lotissement préparé par Paul Audet arpenteur-géomètre sous le numéro 24 205 de ses minutes daté du 15 juillet 2016 afin de pouvoir procéder au remplacement du lot 5 798 997 du cadastre du Québec;

Résolution du CCU – 2016-038

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **718-720, Vallée-du-Golf** afin de permettre un empiètement de 2,50 mètres à l'intérieur de la rive de 10 mètres de la rivière aux Mulets pour la terrasse au sol (sur remblai) localisé dans la cour arrière montré au plan de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre portant le numéro 8569 de ses minutes et datés du 21 octobre 2015;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2016-275

Décisions du conseil – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 6 septembre 2016 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2016-078 acceptant la demande de PIIA pour le :
1726, rue du Skieur
Guy Cliche
- **Agrandissement de la terrasse**

Résolution C.C.U. 2016-079 acceptant la demande de PIIA pour le :
206, boulevard de Sainte-Adèle
Kim Ogilvie
- **Enseigne Caméléon**

Résolution C.C.U. 2016-080 acceptant la demande de PIIA pour le :
3026, rue Lafontaine
Caroline Frappier
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-081 acceptant la demande de PIIA pour le :
99, rue Morin
Élène Séguin
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-082 acceptant la demande de PIIA pour le :
2950, rue Rolland
Gaétan Millette
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-083 acceptant la demande de PIIA pour le :
1155, rue Saint-Joseph
Patrick Trempe
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-084 acceptant la demande de PIIA pour le :
1515, boulevard de Sainte-Adèle
Denis Gélinas
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2016-085 acceptant la demande de PIIA pour le :
1012, boulevard de Sainte-Adèle
John Fuoco – Casse-Croûte Le Burger Shop
- **Enseigne Grafic**

RÉSOLUTION NO. 2016-276

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **351, chemin du Sommet-Bleu** afin de réduire la marge avant minimale pour une piscine de 6,0 mètres à 4,37 mètres tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1688 de ses minutes daté du 19 juillet 2016 afin de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2305, boulevard de Sainte-Adèle** afin de réduire la marge avant de la remise par rapport à l'emprise de l'autoroute des Laurentides de 3 mètres à 1,40 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-

géomètre sous le numéro 1333 de ses minutes daté du 20 novembre 2015 afin de régulariser l'implantation de ladite remise;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **3475, rue des Buses** afin de réduire la marge de recul de la véranda vers la limite latérale gauche, de 2 mètres à 1,50 mètre tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 1735 de ses minutes daté du 25 août 2016 afin de régulariser l'implantation de ladite véranda;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 octobre 2016 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogations mineures formulées pour ces immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2016-277

Amendement des résolutions 2014-409 et 2015-025 – Demande de dérogation mineure – 762, rue des Guérêts

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 2 décembre 2014;

ATTENDU les résolutions 2014-409 et 2015-025 relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 762, rue des Guérêts;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les résolutions précitées soient amendées en y ajoutant au début du paragraphe, après l'adresse de l'immeuble, la phrase suivante :

...à l'effet de réduire la marge avant du bâtiment principal de 7 mètres à 5,85 mètres...

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au requérant ainsi qu'au Service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2016-278

Autorisation de signature – Occupation du domaine public, 351, chemin du Sommet Bleu

ATTENDU qu'une demande d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public a été formulée par madame Rosalie Sepchuk, représentée par monsieur Alex Goyette par procuration;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte la demande et permette une occupation du domaine public pour une période de 24 mois à compter de la date de la signature de l'entente;

QU'une entente quant à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public intervienne entre l'occupant et la Ville et que le maire et le greffier soient autorisés à signer cette entente pour la Ville;

QUE cette autorisation soit inscrite au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement 1132-2010.

RÉSOLUTION NO. 2016-279

Demande d'exemption d'une case de stationnement – Bâtiment commercial du 1130 Boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de madame Kristine St-Louis Poitras, préposée à l'urbanisme, daté du 14 septembre 2016 relativement à une demande d'exemption d'une case de stationnement;

ATTENDU que le règlement de zonage 1200-2012-Z prévoit à son article 677 qu'une exemption peut être accordée par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise une exemption d'une case de stationnement au commerce situé au 1130, boulevard de Sainte-Adèle, moyennant le versement d'une somme de 1200\$, tel que prévu au règlement;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-280

Éclairage décoratif – Anneau de glace au Lac rond

ATTENDU l'installation d'éclairage décoratif aux abords de l'anneau de glace au Lac rond;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve une somme de 25,000\$ du fonds de parcs et terrains de jeux afin de financer ce projet;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-281

Addenda – Entente intermunicipale avec le Club de soccer FC Boréal – Subvention

ATTENDU la correspondance transmise le 8 septembre 2016 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, relativement à une augmentation de la subvention par joueur du Club de soccer FC Boréal;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte l'addenda au protocole d'entente intervenu entre les villes de Prévost, Sainte-Adèle, Saint-Colomban, Saint-Sauveur et Saint-Hippolyte;

QUE l'article 28 du protocole d'entente avec le Club de soccer FC Boréal soit modifié afin que la subvention annuelle soit augmentée de 25\$ à 50\$ par joueur résident mineur et que ledit montant sera déduit du montant de l'inscription demandé par le Club de soccer;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-282

Renouvellement de l'entente de développement culturel – Ministère de la culture et des communications du Québec

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite conclure une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications du Québec visant notamment à mettre en place des outils de concertation dans la planification des besoins, des activités, des infrastructures et des moyens financiers ;

ATTENDU le rapport transmis par madame Julie Champagne, coordonnatrice culture, arts et patrimoine daté du 7 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la coordonnatrice culture, arts et patrimoine à entamer des discussions avec les représentants du Ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de conclure une entente de développement culturel ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ladite entente de développement culturel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2016-283

Règlement numéro 1191-1 décrétant des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1191-1 décrétant des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2016-284

Modification à l'annexe N du règlement numéro SQ-03-2012-03 – circulation et stationnement

ATTENDU que le conseil a adopté à la séance ordinaire du 15 août 2016 son règlement SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions et amendant le règlement SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU que, selon l'article 626 du *Code de la sécurité routière*, la ville doit faire approuver toutes les nouvelles limites de vitesse par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que, selon l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la ville peut, par résolution, modifier un règlement qui nécessite une approbation du gouvernement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil modifie l'annexe N pour y retirer le chemin Pierre-Péladeau des chemins règlementés par la Ville de Sainte-Adèle.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 319 592,98\$ pour la période du 6 au 12 août 2016
- Incompressibles – Fonds d'administration – 760 839,84\$ pour la période du 13 au 19 août 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 361 840,90\$ pour la période du 20 au 26 août 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 419 883,91\$ pour la période du 27 août au 2 septembre 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 448 354,69\$ pour la période du 3 au 9 septembre 2016.
- Liste des comptes à payer au montant de 433 876,44\$ pour le mois de juillet 2016.
- Engagements au montant de 455 172,45\$ pour la période du 1er au 31 août 2016.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire s'adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Robert Lagacé et John Butler et madame la conseillère Diane de Passillé s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes suivantes :

M. Robert Lessard
M. Jean-Pierre Létourneau
Mme Doris Poirier
M. Laurent Couvet
Mme Lise Gendron
M. Tom Fermanian

RÉSOLUTION NO. 2016-285

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h20.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques